

VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 80 DEC 2004

1.50 €

SOMMAIRE

- EDITO P 1
- Quand nos ministres affichent leur mépris P 2
- Stop à la casse du droit du travail
- Dossier Regroupement d'Ecoles p 3/4
p 5/6
- Pétition : un métier, une carrière p 7/8
- Bulletin syndicalisation p 9/10

PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

NOUVEAU

NOTRE

SITE

INTERNET

DÉPARTEMENTAL

<http://81.snuipp.fr>

FILLON : SUPPRESSION REGRESSION

F.Fillon et le gouvernement nous promènent en adoptant le tempo deux pas en avant, un pas en arrière. Dans son avant projet de loi d'orientation pour l'école, notre ministre joue les illusionnistes auprès de l'opinion publique en usant des formules consensuelles comme « *poursuivre l'objectif de la réussite de tous les élèves* ».

La communication est bien orchestrée : miroir du débat, pré-rapport Thélot, rapport Thélot, document de travail, avant projet de loi; un vrai dédale pour garder toujours en réserve une porte de sortie en évitant d'avancer un projet tout ficelé.

Les décrets d'application permettront de passer les mesures les plus destructrices en catimini, comme cela s'est produit pour les Établissements Publics d'Enseignement dans le 1er degré, en ajoutant au dernier moment un amendement à la loi de décentralisation de juillet 2004.

Les véritables enjeux de cette loi sont :

- ➔ de supprimer des postes d'enseignants avec le recul de la scolarisation des plus petits, la mise en place des EPLEP, la « réorganisation » des Rased... la suppression d'options en lycée, la réduction des horaires...;
- ➔ d'ouvrir l'école au monde de l'entreprise avec le projet d'orientation dont le but est d'adapter l'offre scolaire à la demande du patronat, le développement du partenariat Ecole Entreprise, comme la possibilité de faire intervenir des professeurs associés venant des entreprises à la place des profs ...

Il s'agit d'adapter l'école aux besoins des patrons.

L'Éducation n'est plus affirmée comme un droit mais elle doit viser à mettre en valeur les qualités personnelles et les aptitudes des élèves. C'est le renoncement à un objectif commun pour tous les élèves et la mise en place de filières organisant un tri social sans appel.

Face à cette mise à pied de l'École, nous devons nous mobiliser pour en défendre une autre vision en mettant en avant nos propositions, où l'Éducation constitue un véritable investissement pour l'avenir, où la société se donne les moyens de lutter véritablement contre l'échec scolaire.

Marc BOUSQUIE



QUAND NOS MINISTRES AFFICHENT LEUR MÈPRIS

Devant les ultralibéraux de la Fondation Concorde, le ministre de la Réforme de l'État s'est lâché et a dit tout le bien qu'il pense des fonctionnaires. (extrait d'un article de Charlie Hebdo du 27/10/2004)

Le restaurant Pépita, situé à proximité des Champs-Élysées était rempli, mercredi 20 octobre, d'une soixantaine de costumes-cravates à la mine cireuse, venus assister à un petit déjeuner-débat avec Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État. Cette conférence était organisée par la Fondation Concorde, *think tank* ultra-libéral proche de Jacques Chirac.

Florilège des déclarations du ministre sur le thème de prédilection de la droite : "Comment insuffler le changement".

"Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème."

"A l'heure actuelle, nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis 2000."

"Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimions considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France, c'est la psychologie, débloquer tous ces verrous psychologiques."

"Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'oeuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du premier au deuxième étage de la place Beauvau, il

faut un an. Non pas à cause de l'escalier [rires dans la salle], **mais des corps. Il y a 1400 corps. 900 corps vivants, 500 corps morts** [rires], **comme par exemple l'administration des télécoms. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelle qui permettront la mobilité des ressources humaines : éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale. Si on ne fait pas ça, la réforme de l'État est impossible. Parce que les corps abritent des emplois inutiles."**

"C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale, 800 000 sont des enseignants. Licencié dans les back office de l'Éducation nationale, c'est facile, on sait comment faire, avec Eric Woerth [secrétaire d'État à la Réforme de l'État] : on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit."

"Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure - c'est ce que fait très bien Michel Camdessus -, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues."

ENTREVUE AVEC L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Suite à la réunion de secteur de Castres / Mazamet, nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie le 25 novembre pour nous faire l'écho des difficultés croissantes dans le fonctionnement des écoles devant la multitudes des tâches incombant aux équipes pédagogiques et aux directeurs-trices d'école.

PPMS: Plan Particulier de Mise en Sécurité

Pour tous les enseignants, la sécurité des élèves et des personnels est une préoccupation constante. Actuellement en cas d'accidents majeurs, le directeur-trice et l'équipe pédagogique sont fort démunis.

La rédaction du PPMS est une nouvelle responsabilité qui échoit au directeur-trice. Or, nous considérons qu'un tel travail relève de personnels compétents dans le domaine de la sécurité. Le directeur-trice et l'équipe pédagogique sont des experts en matière d'enseignement et non des spécialistes en matière de sécurité. Des erreurs, des oublis, des mauvaises directives, des manquements graves à des règles que nous ne maîtrisons pas forcément imposent un travail collectif entre professionnels de la sécurité et les équipes pédagogiques.

Si l'on peut comprendre la nécessité d'élaborer un tel plan, les enseignants ne peuvent pas endosser seuls la responsabilité de son contenu.

Le PPMS ne saurait être une responsabilité nouvelle pesant sur les épaules du directeur-trice. L'élaboration collective du PPMS (ainsi que les textes du BO le précisent) ne saurait les conduire à être le seul garant, pénalement parlant, d'un texte où chaque partenaire (municipalités, pompiers, membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité départemental...) a un rôle à jouer.

Que se passera-t-il en effet si les municipalités, responsables des locaux, les seules à même de décider et de financer les travaux et les équipements indispensables ne s'engagent pas dans l'élaboration et la mise en application indispensable de ce plan ?

D'autre part, tous les acteurs de la sécurité doivent prendre leurs responsabilités et non pas seulement le directeur-trice. Le document ne parle jamais d'une validation dans le premier degré. Le BO indique que le PPMS devra être lors de son élaboration, puis annuellement être soumis à la

commission d'hygiène et de sécurité de l'établissement, au conseil d'administration, et présenté au conseil d'école.

En cas de problème, qui porte la responsabilité ? Quelle procédure de validation doit-on mettre en œuvre ?

Nous demandons que les équipes pédagogiques disposent de tout le temps nécessaire à l'appropriation du PPMS avec des professionnels de la sécurité. Les enseignants refusent que la rédaction de ce document soit exclusivement confiée au directeur et à l'équipe pédagogique.

Pour le SNUipp, le directeur-trice n'a pas à signer un tel document.

Réponse de l'IA

Il n'existe pas encore de pilotage départemental, l'IA doit saisir le préfet pour informer l'ensemble des services départementaux sur ces questions et les impliquer dans l'élaboration des ces plans.

Pour la validation, elle doit se faire en partenariat avec la préfecture et les mairies car ces PPMS sont intégrés dans des dispositifs plus large.

B2I

Les problèmes matériels (équipements insuffisants, locaux inadaptés, maintenance non assurée,..), la suppression des emplois jeunes, la formation des enseignants insuffisante ne permettent pas aux équipes pédagogiques de valider les compétences des élèves via le livret B2I.

Réponse de l'IA

L'IA s'interroge sur le problème de la formation des enseignants, il n'a pas de solution concrète si ce n'est de travailler à d'autres organisations de classe; la question est renvoyée auprès de l'IEN chargé des TICE.

L'organisation pédagogique a ses limites et elle ne peut répondre au manque de moyens.

Informez le collège et le conseil d'école que vous ne disposez pas des

STOP À LA CASSE DU DROIT DU TRAVAIL STOP À LA DIRECTIVE BOLKELSTEIN

Ce projet de directive est emblématique de la vision libérale de la construction européenne. L'objectif de cette directive « est d'établir un cadre juridique qui supprime les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre les Etats membres ».

Elle introduit le principe du pays d'origine qui signifie qu'un prestataire de services est exclusivement soumis à la loi du pays où il est établi et non plus à la loi du pays où il fournit le service.

Ce principe apparaît de fait comme une incitation légale aux délocalisations vers les pays de l'Union où règne les moins-disants sociaux, fiscaux et environnementaux et où la protection des salariés, des consommateurs est moindre.

Il s'agit d'une incitation à créer des entreprises n'ayant qu'un siège social plus ou moins fantomatique dans ces pays

et qui avec une simple boîte aux lettres pourront intervenir dans toute l'U E. Le contrôle de ces entreprises échapperait à l'administration du pays d'accueil, comme l'indique l'extrait « L'Etat membre d'origine est chargé du contrôle du prestataire et des services qu'il fournit, y compris lorsqu'il fournit ses services dans un autre pays membre ».

C'est l'harmonisation par le « bas », le démantèlement de du droit du travail.

Toutes les activités de services sont concernées, à l'exception des services régaliens de l'Etat.

Il s'agit de supprimer toutes les réglementations, « les règles tatillonnes » et « les formalités administratives à remplir avant que les entreprises puissent détachées des travailleurs » comme disent les libéraux, afin de lever tout les contrôles sur les « travailleurs détachés » qui constituent une main d'œuvre bon marché et corvéable à merci.

Signez la pétition en ligne contre le projet Bolkestein <http://www.stopbolkestein>

CALENDRIER RÉUNION DE SECTEUR

Mardi 11 Janvier

Castres / Mazamet 17 H 30
Ecole Maternelle Roulandou

Albi 12 H
Ecole de la Négrouillère

Lavaur 17 H 15
Ecole des Clauzades

Carmaux 17 H 15
Ecole Élémentaire J.Moulin

Gaillac 17H
Ecole maternelle Lentajou

Ordre du jour:
Carte scolaire
Action : loi d'orientation

Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires

moyens nécessaires pour conduire cette activité et donc que le livret de l'élève ne pourra pas être complété.

Autorisations d'absence

Les collègues à qui l'on refuse une autorisation d'absence sont de plus en plus nombreux. On note un raidissement des IEN sur cette affaire avec des pratiques différentes d'une circonscription à l'autre.

L'IA affirme ne pas avoir donné comme consigne aux IEN de refuser les autorisations d'absence qui ne sont pas de droit. Cette question sera évoquée au cours d'un conseil d'IEN qui devra harmoniser les procédures des demandes au niveau avec un formulaire unique visé par le directeur-trice d'école. Les demandes exceptionnelles sont à l'appréciation de l'IA qui les accorde ou pas.

Nous demandons que les demandes d'autorisations d'absence soient examinées avec beaucoup plus de bienveillance par les IEN.

Groupe de travail PETITE ENFANCE

Les travaux en ateliers entamés depuis 9 mois vont se poursuivre. D'ores et déjà, l'IA annonce qu'il va rencontrer des difficultés en ce qui concerne l'accueil des enfants de 2 ans.

A.I.S

Nous rendrons compte de façon plus détaillé dans un bulletin spécial AIS. L'IA souhaite redéfinir les groupes de travail AIS.

Sur les départs en formation, priorité sur les options F (SEGPA) et D (établissements spécialisés).

Au niveau de la carte scolaire, les priorités seront les ouvertures en élémentaire et en primaire, l'AIS étant plus de l'ordre du qualitatif.

Pour le SNUipp
Martine GOUGGINSBERG
Nadine TOULZE
Marc BOUSQUIE